Rapport de présentation du Compte administratif 2017

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il doit être présenté au Conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe le compte administratif doit être accompagné d' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2017.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2017 et en y apportant quelques précisions.

I - Analyse du compte administratif 2017

A- Fonctionnement

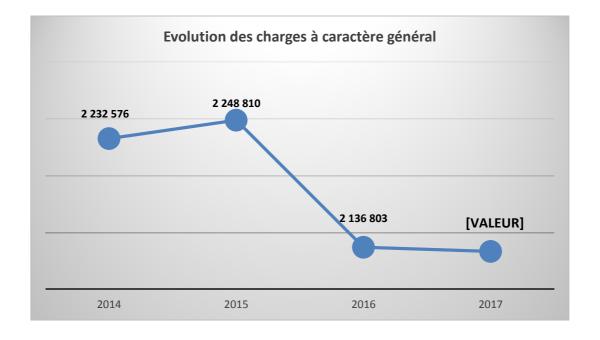
En 2017, la commune poursuit sa maitrise des charges de fonctionnement puisque ces dernières sont en baisse pour la deuxième année consécutive (-0.69% en 2017) ce qui permet de légèrement enrayer la baisse des recettes de fonctionnement (-1.05%) et de conserver une épargne nette significative de l'ordre de 1 474 421 € (1 356 412 € à la clôture de l'exercice budgétaire 2016).

1. Dépenses de fonctionnement

1.1. Charges à caractère général

Après une importante baisse en 2016 de l'ordre de 4.98%, les charges à caractère général se stabilisent (-0.17 %). Pour rappel, la commune s'était fixée une progression maximale de l'ordre de 1.5%.

Les charges à caractère général se situent ainsi, en 2017, à un niveau inférieur à celui de 2014.



	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général	2 232 576	2 248 810	2 136 803	2 133 135
% évolution	-2.13 %	0.73 %	-4.98 %	-0,17%

	TOTAL	64 506,19 €
c/6236 Catalogues et imprimés	Atlas biodiversité	504,48 €
C/6232 Fêtes et cérémonies	LIVRE Guidel Carrigaline	
c/6161 Primes d'assurance	Dommage ouvrage CIS	
	Panne compresseur chambre froide cantine Kerprat	1 582,00 €
	Remplact carte mémoire ascenseur Brizeux	1 234,78 €
c/61558 Entretien réparation biens mobiliers	Vidange ascenseur Brizeux	2 008,70 €
	Climatisation Estran	1 064,06 €
	filet jeu GP défaillant	1 486,97 €
	Entretien jeu Guidel Plages	3 996,17 €
c/615232 Réseaux	destruction gaine électrique + canalisation eau travaux vestiaires kergroise	2 212,83 €
c/615221 Bâtiments publics	Dégradations ventillations toit terrasse cuisine Kerprat	1 230,66 €
	Réparation parking place Le montagner suite incendie véhicule	4 342,92 €
c/615231 Voiries	Abattages divers suite tempête du 13 mars ST MATTHIEU	4 800,00 €
C/61551 Entretien réparation du matériel roulant	Réparation poids lourd suite accident	10 844,94 €
c/6135 Location	Location d'une grue pour déplacer les Modules Rugby dans le cadre de la construction des vestiaires	798,72 €
	entretien estival sanitaires bourg et GP	1 334,40 €
C/611 Contrat de prestations de services	Sécurité feu d'artifice 14 08 2017 (Agoge sécurité)	1 738,33 €
	Hébergement logiciel ST prévu initialement au 2051 en investissement (484,20€ /trim)	1 936,80 €

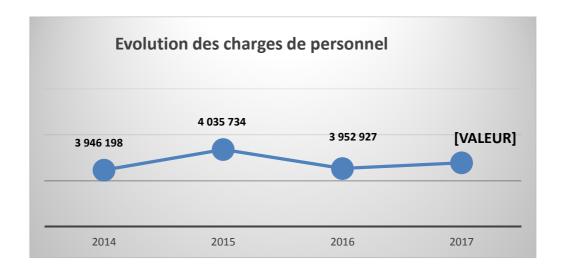
1.2. Charges de personnel

Après avoir réussi à diminuer ses charges de personnel de 2% en 2016, la commune a souhaité maintenir ses efforts en limitant la progression des charges de personnel à 2% en 2017 portant le montant total du chapitre 012 à 4 032 000 € au Budget primitif 2017.

Cette prévision tenait compte notamment de la hausse du point d'indice des fonctionnaires, le GVT, de la revalorisation du régime indemnitaire mais également d'un certain nombre d'inconnues résultant de la refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP), du reclassement de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que du transfert primes / points.

La mise en place du RIFSEEP ayant été décalée et la revalorisation du régime indemnitaire n'ayant été mise en place qu'en fin d'année, le compte administratif 2017 affiche des réalisations en deçà des prévisions du budget primitif avec une progression de seulement **0.63** % par rapport au CA 2016.

Le non remplacement systématique des agents en arrêt maladie a également contribué à cette maitrise.



Libellé	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	3 946 198	4 035 734	3 952 927	3 977 873
% évolution		2,27%	-2,05%	0,63%

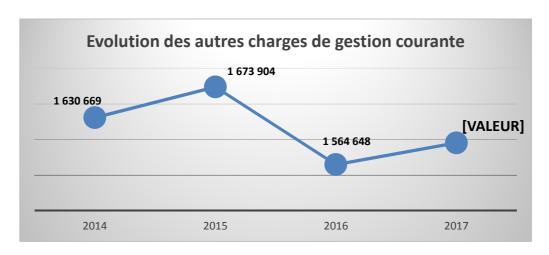
1.3. Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante correspondent essentiellement aux subventions versées par la commune et aux indemnités de fonctions des élus.

Après une importante baisse en 2016 de l'ordre de 6.53% due notamment à une diminution importante des subventions versées aux associations (-23.48 % en 2016 par rapport à 2015), ce chapitre affiche une légère progression de l'ordre de 2% soit environ 30 000 € de dépenses supplémentaires.

Cette progression s'explique par une augmentation de la subvention versée au CCAS puisque cette dernière s'est élevée à 635 000 € en 2017 contre 600 000 € en 2016.

Le niveau des subventions versées aux associations est resté stable en 2017 par rapport à 2016.



Libellé	2014	2015	2016	2017
Autres charges de gestion courante	1 630 669	1 673 904	1 564 648	1 595 227
% évolution		2,65%	-6,53%	1,95%

1.4. Les atténuations de produits

Avec **105 727,38** € de dépenses, ce chapitre affiche des réalisations conformes aux prévisions budgétaires puisque le BP 2017 prévoyait 106 000 € soit une diminution d'environ 30 000 € par rapport au CA 2016.

En effet, en 2017, la commune ne percevait plus de compensation au titre du transfert de la compétence eau et assainissement, elle était donc redevable envers Lorient Agglomération à hauteur de 103 000 € (Montant de l'AC avant le transfert de la compétence eau et assainissement) contre 69 288 € en 2016.

Cependant, la vente en 2016 de la parcelle Kergroise (Cf. délibération n°2014-157 du 25 novembre 2014) à Aiguillon construction pour la réalisation d'une vingtaine de logements sociaux pour un montant de 153000 € a permis de réaliser une moins-value (de 141 000 €) qui a pu être déduite du montant des pénalités dues au titre de l'article 55 de la loi SRU en 2017. Ainsi, la commune n'a pas eu à verser de pénalités au titre de la loi SRU (pour rappel, la commune avait versé 67 671 € en 2016 et 32 500 € en 2015.

1.5. Les charges financières

Libellé	2014	2015	2016	2017
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	396 612	363 135	340 173	293 145
% évolution		-8,44%	-6,32%	-13,82%

Les renégociations engagées depuis 2012 ont contribué à réduire la charge des intérêts de la dette. En 2017, la commune a souscrit un nouvel emprunt pour un million d'euros mais cet emprunt a eu un faible impact sur le budget puisqu'il a été souscrit en fin d'année. Par ailleurs, l'extinction de trois emprunts a également contribué à cette baisse relativement importante.

Le remboursement du capital est également en diminution avec 849 927 €.

En fin d'exercice, le capital restant dû s'établissait à 9 394 090 € (contre 9 222 776.12 € au 31/12/2016).

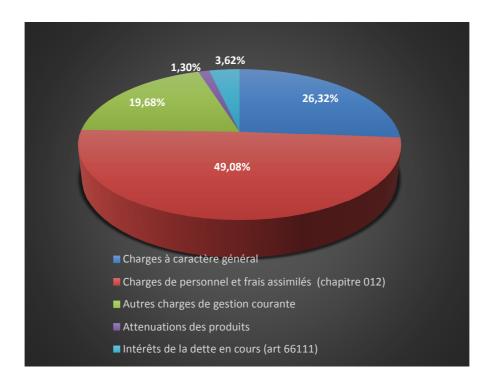
Conclusion

Évolution des dépenses de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général	2 232 576	2 248 810	2 136 803	2 133 135
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	3 946 198	4 035 734	3 952 927	3 977 873
Autres charges de gestion courante	1 630 669	1 673 904	1 564 648	1 595 227
Atténuations des produits		70 999	137 423	105 727
Total des dépenses de gestion courante	7 809 443	8 029 447	7 791 801	7 811 962
% évolution		2,82%	-2,96%	0,26%
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	396 612	363 135	340 173	293 145
Pénalités remboursement			23 500	2 000
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	4 927	-3 823	-817	-7 148
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	89 570	1 400	2 468	726
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 300 552	8 390 159	8 157 125	8 100 685
% évolution		1,08%	-2,78%	-0,69%

Après une progression modérée en 2015 (+ 1.08%), la commune a réussi à diminuer ces charges de fonctionnement pour la deuxième année consécutive.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2017



2. Les recettes de fonctionnement

2.1. <u>Dotations</u>, <u>subventions</u> et <u>participations</u>

En 2017, le compte administratif enregistre une baisse de la DGF au titre de la CRFP (Contribution au redressement des finances publiques) moins importante que les années précédentes avec une diminution de 3.96 % soit 77 295 €. Pour rappel, le CA 2016 enregistrait une perte de 111 000 € (-5.38%) par rapport à 2015.

	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	1 708 675	1 522 520	1 391 494	1 325 669
DNP	235 370	290 521	310 947	324 580
DSU	251 033	251 033	251 033	225 930
DGF totale	2 195 078	2 064 074	1 953 474	1 876 179
% évolution		-5,97%	-5,36%	-3,96%

Concernant **les compensations**, après une baisse en 2016 en raison de l'effet des exonérations de la TH suite à la demi-part des veuves (cf. rapport CA2016), les compensations retrouvent leur niveau antérieur en s'établissant à 193 883 €.

	2015	2016	2017
Compensations fiscales (art 748)	191 972	149 522	193 883
% évolution		-22,11%	29,67%

Les participations se maintiennent au même niveau que 2016 avec 152 653 €

	2015	2016	2017
Participations (art 747)	244 917	157 799	152 653
% évolution		-35,57%	-3,26%

2.2. Fiscalité directe

Après une progression ralentie en 2016 en raison notamment des effets du rétablissement de la demipart des veuves, l'évolution physique des bases d'imposition retrouve un certain dynamisme avec une progression des produits d'imposition de l'ordre de 2.42 %.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits des contributions directes	5 482 549	5 781 129	5 902 540	6 120 366	6 162 584	6 311 613
		5,45%	2,10%	3,69%	0,69%	2.42%

	2015	2016	2017
Taxe d'habitation			
Base nette imposable taxe d'habitation	18 325 567	18 299 016	18 640 375
Taux taxe d'habitation	15,0000%	15,0000%	15,0000%
Produit de la taxe d'habitation	2 748 835	2 744 852	2 796 056
		-0,14%	1,87%
Taxe sur le foncier bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	12 844 567	13 035 388	13 181 712
Taux taxe foncière sur le bâti	25,0000%	25,0000%	25,0000%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	3 211 142	3 258 847	3 295 428
		1,49%	1,12%
Taxe sur le foncier non bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	240 326	243 339	246 004
Taux taxe foncière sur le non bâti	60,4100%	60,4100%	60,4100%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	145 181	147 001	148 611
		1,25%	1,10%
→ Produit des taxes directes	6 105 158	6 150 700	6 240 095
Rôles supplémentaires	15 208	11 884	71 518
→ Produit des contributions directes	6 120 366	6 162 584	6 311 613
		0,69%	2,42%

La commune a ainsi pu bénéficier en 2017 d'environ 150 000 € de recettes supplémentaires au titre des produits de la fiscalité directe sans augmenter ses taux.

2.3. Fiscalité indirecte

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), après une progression constante depuis son instauration, affiche une légère baisse 220 908 € contre 228 212 € en 2016. Le FPIC devrait désormais rester stable.

Les droits de place restent stables avec 20 684 € de recettes perçues (contre 21 285 € en 2016 et 21 465€ en 2015.

Le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation continue de progresser (511 517 € en 2017) après avoir enregistré une baisse significative entre 2012 et 2014. Cette progression reste néanmoins moins importante que celle enregistrée l'année précédente.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	670 780	409 879	371 143	313 163	384 257	486 371	511 517
% évolution		-38,90%	-9,45%	-15,62%	22,70%	26,57%	5,17%

Le produit de la taxe sur l'électricité s'élève à 191 015 € en 2017 (180 561 € en 2016).

2.4. Les autres recettes d'exploitation

Malgré une progression des **produits de services** (698 856 € en 2017 contre 647 782 € en 2016), les autres recettes d'exploitation enregistrent une diminution au global de l'ordre de 27 % soit une perte de recettes d'environ 300 000 €.

Cette diminution s'explique par une sinistralité moins importante. En effet, en 2016, Les **produits exceptionnels** étaient venus abonder de manière conséquente les recettes de fonctionnement, puisque la commune avait perçu 342 549 € en raison du remboursement par les assurances du sinistre de Kergroise.

	2015	2016	2017
Atténuation de charges (chapitre 013)	116 857	76 555	37 998
% évolution		-34,49%	-50,36%
Produits des services (chapitre 70)	629 370	671 782	698 856
% évolution		6,74%	4,03%
Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	72 954	50 299	46 166
% évolution		-31,05%	-8,22%
Produits exceptionnels (chapitre 77 hors 775)	69 466	342 549	50 020
% évolution		393,12%	-85,40%
TOTAL Autres recettes d'exploitation	888 647	1 141 185	833 041
		28,42%	-27,00%

Conclusion

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des recettes de fonctionnement (mouvements réels) par chapitre budgétaire.

En 2015, la commune enregistrait pour la première fois une diminution des recettes de fonctionnement (0.76%).

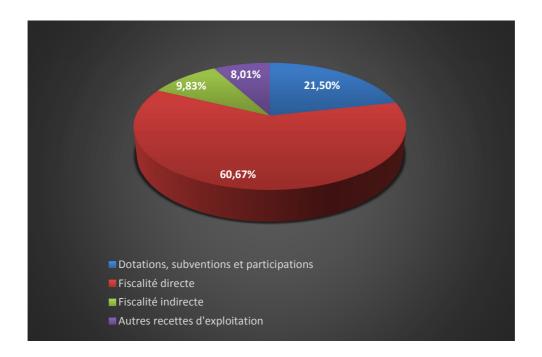
Après une hausse un peu trompeuse (remboursement du sinistre Kergroise) des recettes de fonctionnement en 2016 avec 2.04% de progression, le compte administratif 2017 enregistre à nouveau une baisse de ces recettes de l'ordre de 1.05%.

A noter qu'en 2016, sans produits exceptionnels, les recettes de fonctionnement auraient affiché une baisse de 0.61%.

Évolution des recettes de fonctionnement

	2015	2016	2017
Dotations, subventions et participations			
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	1 522 520	1 391 494	1 325 669
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	251 033	251 033	225 930
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	290 521	310 947	324 580
FCTVA (art 744)	0	0	13 816
Participations (art 747)	244 917	157 799	152 653
Compensations fiscales (art 748)	191 972	149 522	193 883
TOTAL	2 500 963	2 260 795	2 236 531
		-9,60%	-1,07%
Fiscalité directe			
Produit des taxes directes	6 105 158	6 150 700	6 240 095
Rôles supplémentaires	15 208	11 884	71 518
TOTAL	6 120 366	6 162 584	6 311 613
		0,69%	2,42%
Fiscalité indirecte			
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	3 555	3 555	3 555
FPIC (art 7325)	204 784	228 212	220 908
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	21 465	21 285	20 684
Taxe sur l'électricité (art 7351)	179 158	180 561	191 015
Taxes sur la publicité (art 7368)	152	152	0
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	384 257	486 371	511 517
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	29 193	75 093
TOTAL	793 372	949 330	1 022 772
		19,66%	7,74%
Les autres recettes d'exploitation			
Atténuation de charges (chap 013)	116 857	76 555	37 998
Produits des services (chap 70)	629 370	671 782	698 856
Autres produits de gestion courante (chap 75)	72 954	50 299	46 166
Produits financiers (chap 76)	198	171	77
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	69 466	342 549	50 020
TOTAL	888 844	1 141 357	833 117
		28,41%	-27,01%
Total des recettes réelles de fonctionnement	10 303 545	10 514 066	10 404 033
	-0,76%	2,04%	-1,05%

Répartition des recettes de fonctionnement 2017



Conclusion sur la section de fonctionnement

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	10 303 545	10 514 066	10 404 033
Dépenses réelles de fonctionnement	8 027 024	7 816 952	7 807 540
Epargne de gestion	2 276 521	2 697 114	2 596 493
Intérêt de la dette	363 135	340 173	293 145
Epargne brute	1 913 386	2 356 941	2 303 348
Remboursement du capital de la dette (1641 + 16441)	955 279	1 000 529	849 927
Epargne nette	958 107	1 356 412	1 453 421



B- Investissement

1. Les dépenses d'investissement réalisées en 2017

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 561 212.04 €** (contre 1 658 755,57 € en 2016) dont **1 730 803,21 €** au titre de la Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) :

OPERATION	CP 2017
Confortement du perré de Guidel-Plages et aménagement d'une passerelle piétons	428 152,56
Restructuration du complexe sportif de Kergroise	840,00
Restructuration du site de polignac	2 370,00
Construction de l'école maternelle et extension du restaurant scolaire de Prat Foën	232 908,80
Construction du centre d'incendie et de secours	365 455,78
Réfection de la rue Général De Gaulle	281 398,09
Construction d'une nouvelle voirie à Prat Foën	160 137,39
Reconstruction des vestiaires de Kergroise	249 628,59
Aménagement de la rue des prêtres	6 372,00
Aménagement du bassin d'orage centre	3 540,00
	1 731 343,21
TOTAL	829 868,83
TOTAL	2 561 212,04

2. Financement des investissements 2017

Les investissements réalisés en 2017 ont été financés de la manière suivante :

		CA2015	CA2016	<u>CA2017</u>
Épargne nette		958 107	1 356 412	1 453 421
Ressources propres d'investissement		778 805	798 606	814 986
FCTVA		347 646	423 816	260 684
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)		184 309	142 783	196 320
Dotation d'équipement des Territoires Ruraux		10 000	54 000	126 255
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)		226 710	167 497	223 907
Produit des amendes de police (1342)		10 140	10 510	7 820
Produits de cession		185 975	268 961	761 675
Emprunt		1 000 000	0	1 000 000
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 922 887	2 423 979	4 030 082
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 793 253	1 658 756	2 561 212
Résultat de l'exercice		129 634	765 223	1 468 870
➤ Fonds de roulement à la clôture de l'exercice	2 794 595	2 924 229	3 689 452	5 158 322

À noter :

La commune a perçu en 2017 au titre de la DETR :

- 96 255 € pour le Centre d'incendie et de secours (sur un montant de193 080,00 €)
- 30 000 € pour les vestiaires de Kergroise

Les produits de cession correspondent pour l'essentiel à la vente du centre de vacances de Pen Er Malo pour un montant de 750 000 €.

II- Présentation des ratios financiers

Population totale INSEE:	10 628		11 157		11 462
	RATIOS 2015	STRATE 2015	RATIOS 2016	STRATE 2016	RATIOS 2017
	EN €		EN €		EN €
Dépenses totales de l'exercice (vue d'ensemble)	8 390 159		8 157 125		8 100 685
moins R722 (travaux en régie)	40 056		59 480		23 503
Dépenses réelles	8 350 103		8 097 645		8 077 182
Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement sur population	786	1223	726	1249	705
Contributions directes (73111)	6 120 366		6 162 584		6 311 613
Ratio 2 : Produit des impositions directes / population.	576	526	552	540	551
Recettes totales de l'exercice (vue d'ensemble)	10 489 520		10 783 027		11 165 707
Recettes réelles	10 489 520		10 783 027		11 165 707
Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement /population.	987	1355	966	1382	974
Chapitres 20+21+23 + trvx régie-204	2 833 165		1 717 836		2 584 715
Ratio 4 : Total dépenses equipement /population.	267	427	154	440	226
Encours de la dette (capital au 31/12 de l'exercice)	10 192 749		9 222 776		9 394 090
Ratio 5 : Encours de la dette /population.	959	944	827	918	820
Dotation globale de fonctionnement (7411+74123+74127)	2 064 074		1 953 474		1 876 179
Ratio 6 : Dotation globale de fonctionnement/ population.	194	206	175	186	164
Dépenses de personnel	4 035 734		3 952 927		3 977 873
Ratio 7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	0,48	0,54	0,49	0,53	0,49
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal					
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi					
Remboursement annuel de la dépense (en capital) 1641+16441+168758	955 279		1 000 529		849 927
Dépenses réelles de fonctionnt + rbst annuel de la dépense en					
capital/les recettes réelles de fonctionnt	0,89		0,84	0,98	0,80
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	0,27		0,16		0,23
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,97	0,7	0,86	0,66	0,84